

# FEDECHIMIE

Fédération Nationale des Travailleurs des industries de l'Atome, du Caoutchouc, de la Chimie, des Cuirs et Peaux, du Pétrole, des Plastiques, des Textiles et du Verre dite FÉDÉCHIMIE

RESOLUTION DU XXIIEME CONGRES DE LA FEDECHIMIE CGT-FORCE OUVRIERE

Réuni à Metz (Moselle) du 20 au 22 juin 2023, le XXIIème Congrès de la Fédéchimie CGT-Force Ouvrière fait sien l'ensemble des résolutions du Congrès Confédéral de Rouen et du cahier revendicatif remis le 16 mai 2023 à la Première Ministre BORNE.

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible au syndicalisme libre et indépendant, fondé sur la Charte d'Amiens de 1906 contre toute emprise extérieure, seul gage de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Depuis le dernier Congrès de la Fédéchimie à Hossegor, prenant prétexte de la pandémie de Covid 19, le gouvernement n'a cessé de multiplier les attaques contre nos libertés : Loi de sécurité globale, fichage des militants syndicaux ... Le Congrès exige l'abrogation de toutes ces mesures liberticides.

Le Congrès condamne la répression antisyndicale et la violence d'état exercées contre les manifestations et les cortèges syndicaux : la multiplication des arrestations abusives, gazages, nassages, mutilations et interdictions de manifestations, visant à instaurer un climat de terreur et empêcher en réalité toute possibilité de manifester démocratiquement.

Le Congrès se prononce contre toute forme de criminalisation de l'action syndicale et exige l'abandon de toutes les poursuites contre les militants syndicaux.

Le Congrès revendique la grève comme moyen d'action lorsque les revendications ne sont pas satisfaites et rappelle que le droit de grève est un droit constitutionnel. A ce titre, le Congrès condamne les arrêtés de réquisition pris par les Préfets en parfaite méconnaissance de la Constitution de 1946 et salue l'action de la Confédération devant les tribunaux pour les faire lever.

Le Congrès « condamne les guerres et économies de guerre, dénonce les profiteurs de guerre et réaffirme sa solidarité avec les populations et les travailleurs qui en subissent les effets en Ukraine, en Russie et ailleurs. Il soutient les syndicats des pays concernés et plus largement ceux qui militent dans le monde pour la paix et la justice sociale. »

Le Congrès exige l'arrêt des hostilités partout dans le monde et dénonce la hausse des crédits de guerre de 413 milliards d'ici 2030 pendant que partout les droits sociaux, les services publics et les libertés sont attaqués.

#### POUR L'ABROGATION IMMEDIATE DE LA CONTRE-REFORME DES RETRAITES

Rejetée par l'immense majorité de la population et des travailleurs, le Congrès exige, que bien que promulguée, la loi ne soit jamais appliquée. Elle est injuste, brutale et économiquement injustifiée.

Le Congrès exige l'abrogation immédiate de la contre-réforme des retraites et le rétablissement de l'ensemble des régimes spéciaux et réaffirme son attachement à la retraite par répartition. Il dénonce le passage en force par l'utilisation entre autres de l'article 49.3, plongeant le pays dans une crise sociale, politique, démocratique et institutionnelle majeure.

Le Congrès se positionne résolument contre tout allongement de la durée de cotisation et report progressif de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans par l'accélération des lois Touraine.

Après plus de cinq mois de mobilisation, ponctué notamment par 14 journées de manifestations d'une ampleur inédite, des grèves, des blocages et la tenue d'assemblées générales, la détermination reste intacte.

Le Congrès se félicite de l'unité d'action réalisée sur la base d'une revendication claire de retrait pur et simple de cette contre-réforme.

Après avoir constaté le piétinement du Parlement à grands coups de 47-1, 44-3, 49-3 et autres artifices de la Constitution de la Vème République, le congrès refuse catégoriquement de se plier aux injonctions du Président Macron en recherche désormais d'apaisement pour pouvoir engager de nouveau le dialogue social et poursuivre jusqu'au bout ses projets de contreréforme, dont une nouvelle loi travail en gestation.

Le Congrès approuve sans réserve la décision de la Confédération de ne pas participer à une Conférence dite sociale convoquée à l'Elysée : « A FO, on ne tourne pas la page sur la réforme des retraites. »

Fort de cette position, la Fédéchimie ne participera à aucune négociation de branche portant sur les articles de la contreréforme des retraites et plus spécifiquement l'article 17.

Le Congrès revendique un retour à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités calculées sur les dix meilleures années et sans décote.

#### **AUGMENTER LES SALAIRES : C'EST URGENT, C'EST MAINTENANT!**

Les cadeaux fiscaux et exonérations de cotisations sociales au patronat sans aucune contrepartie ainsi que les bénéfices et dividendes engrangés par les actionnaires des entreprises du CAC 40 n'ont jamais été aussi élevés.

Pourtant, depuis de nombreuses années, les travailleurs sont plongés dans une situation de chaos relativement inédite où tous sont pris à la gorge face à l'explosion des prix des produits de première nécessité dont l'électricité, le gaz, les carburants et l'alimentation, alors que les salaires ne suivent pas.

Le Congrès revendique un réel partage des richesses. Il condamne l'évasion fiscale des grands groupes et multinationales qui sous couvert de chantage à l'emploi ne redistribuent qu'aux seuls actionnaires.

Le Congrès revendique l'augmentation générale des salaires et traitement du privé et du public, des retraites et pensions, allocations, minima sociaux et bourses scolaires au moins à hauteur de l'inflation.

Le Congrès revendique l'égalité salariale et professionnelle entre les Femmes et les Hommes

Le Congrès revendique de porter le SMIC à 80% du salaire médian.

Le Congrès rappelle que le salaire doit primer sur toute autre forme de rémunérations variables.

Le Congrès revendique le retour à l'échelle mobile des salaires ou indexation des salaires à minima sur l'inflation, seul à même de pouvoir garantir le pouvoir d'achat des plus précaires. Le Congrès exige que le versement des aides publiques soient conditionnées à des contreparties.

### **NEGOCIATION COLLECTIVE**

Le Congrès rappelle son opposition à la loi de représentativité du 20 août 2008 et aux Ordonnances Macron qui ont suivies, conduisant à une diminution massive des droits et moyens par la fusion des Instances Représentatives du Personnel.

Le Congrès condamne la suppression des CHSCT et de leurs prérogatives, il revendique leur rétablissement y compris pour les entreprises de moins de 300 salariés et l'ensemble des sites classés.

Le Congrès revendique le déplafonnement des trois mandats successifs conduisant à terme à la mort du syndicalisme militant.

Le Congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Le Congrès revendique le retour à la libre désignation des délégués syndicaux.

Le Congrès rappelle que le Code du Travail et les Conventions Collectives Nationales basées sur la reconnaissance des diplômes nationaux constituent un socle social indispensable au respect des droits des travailleurs.

A ce titre, et à rebours des fusions/ restructurations des branches professionnelles imposées à marche forcée, le Congrès revendique la négociation d'une Convention Collective Nationale pour les salariés du secteur nucléaire.

Le Congrès rappelle son opposition à toute réforme qui limite le pouvoir du juge prud'hommal et qui empêche le salarié d'obtenir une réparation intégrale de son préjudice en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse. Il condamne le plafonnement de l'indemnisation par la mise en place du barème Macron.

#### **ASSURANCE CHOMAGE**

Le Congrès dénonce la contre-réforme de l'Assurance chômage qui s'attaque aux chômeurs plutôt qu'au chômage et sanctionne les demandeurs d'emplois en durcissant encore un peu plus les conditions d'ouverture des droits et d'indemnisation.

Injuste, punitive et ciblant toujours davantage les salariés les plus fragiles, la contracyclicité ou modulation des droits suivant la conjoncture économique marque un changement radical en matière de construction de notre système de protection sociale.

Le Congrès revendique le retour aux dispositions de la convention Unedic de 2017 et à la négociation paritaire entre interlocuteurs sociaux.

Le Congrès s'oppose à la mise en œuvre par France Travail de la conditionnalité du versement du RSA en contrepartie d'activité professionnelle non rémunérée.

#### **DEFENSE DU SERVICE PUBLIC**

Le Congrès rappelle l'attachement de la Fédéchimie CGT-FO à la République une et indivisible et aux principes républicains de liberté, égalité, fraternité et laïcité, garants de l'égalité des droits sur l'ensemble du territoire national.

Le Congrès rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945, basés sur une gestion paritaire et à son financement par le salaire différé. Il fait sienne l'expression de solidarité dont le principe est « on cotise selon ses moyens et on se soigne selon ses besoins ».

Le Congrès s'oppose à tout nouveau désengagement de la Sécurité Sociale sur les frais médicaux.

Le Congrès condamne la fiscalisation de la Sécurité sociale opérée par les lois de finances successives.

La crise sanitaire a mis en évidence le niveau de destruction sidérant de l'hôpital public dont seul l'engagement sans relâche des personnels a permis d'éviter l'effondrement.

Le Congrès exige l'extension du « Ségur » à tous les agents de la fonction publique, ainsi qu'aux salariés des établissements privés exerçant dans le secteur sanitaire, social et médico-social et de prévention et santé au travail.

Le Congrès exige un plan d'investissement massif pour l'hôpital public permettant de réouvrir des hôpitaux de proximité avec notamment des services d'urgence, maternité et psychiatrie.

Le Congrès se félicite de la mobilisation de la jeunesse aux côtés des salariés contre la réforme des retraites ayant permis de faire reculer le gouvernement sur son projet de généralisation du Service National Universel.

Le gouvernement n'ayant pas renoncé, le Congrès s'oppose à la généralisation du SNU obligatoire.

Le Congrès condamne la réforme de l'enseignement professionnel qui s'en prend une fois de plus aux statuts de tous les personnels et affaiblit le cadre national de l'enseignement public pour le soumettre aux besoins du patronat en permettant notamment la création de CFA privé par les entreprises.

Le Congrès réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et certifications professionnelles et à leurs reconnaissances dans les Conventions Collectives Nationales. Il condamne la volonté de les découper en « blocs de compétences ».

## **HANDICAP**

Le Congrès rappelle qu'il est indispensable de mobiliser toutes les structures Force Ouvrière afin de donner à la question du handicap toute l'importance qui lui est due. Le temps est venu de traduire les ambitions en actes assortis des moyens nécessaires pour faire véritablement progresser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleuses et travailleurs en situation de handicap.

#### **DEVELOPPEMENT**

Le Congrès réaffirme que le développement syndical est un objectif prioritaire et impératif pour assurer l'avenir de la Fédéchimie et son indépendance.

Le Congrès appelle l'ensemble de ses syndicats à engager des actions de développement afin de promouvoir le rôle du syndicat et la nécessité d'y adhérer.

Le Congrès se félicite que la mise en œuvre de la Résolution d'Hossegor concernant le déploiement en cours de regroupements de syndicats des différentes branches de la Fédération dans tous les départements où la Fédéchimie est implantée, permette dès à présent de constater ses effets sur la consolidation et le développement des implantations déjà existantes et accueillir massivement de nouveaux syndicats.

La mobilisation autour de la contre-réforme des retraites et la multiplication des assemblées générales doivent conduire à un plan d'adhésion massif.

Le Congrès appelle tous ses syndicats à intensifier la formation syndicale.

Le 22 juin 2023 à Metz, votée à l'unanimité.